

LA RÉVISION DU PLU

LE PADD

QU'EST-CE QU'UN PADD ?

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) est l'une des **pièces maîtresses** du Plan Local d'Urbanisme de Senlis. Il constitue le cœur du PLU car il définit le projet d'aménagement de la ville pour les **10 prochaines années**. Il fixe les **grandes orientations** retenues par la municipalité pour le développement et l'aménagement, notamment en matière **d'habitat, de mobilité, d'emploi, d'économie, d'environnement, de paysage...**

Le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme, mais sera décliné dans les outils réglementaires du PLU (règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation) qui eux le sont.

Le PADD a été
débattu en Conseil
municipal le 30 juin
2022

La stratégie de développement et d'aménagement qui fixe les objectifs de la ville de Senlis à l'horizon 2032 comporte **trois principales orientations** :

ORIENTATION N°1 : Senlis, Ville à haute valeur patrimoniale inscrite dans la transition écologique

ORIENTATION N°2 : Senlis, Ville accueillante

ORIENTATION N°3 : Senlis, Ville de l'emploi et de l'économie

Les 3 orientations se déclinent en **12 axes**.

ORIENTATION N°1

SENLIS, VILLE À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE INSCRITE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Senlis, Ville à haute valeur patrimoniale inscrite dans la transition écologique



AXE 1

LA NATURE « AMÉNAGEUSE »

- ◇ Valoriser et développer les fonctions de ressourcement des espaces verts publics existants et futurs (urbanisme de la santé)
- ◇ Étendre le réseau de 100 ha d'espaces verts que compte déjà la ville
- ◇ Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers qui composent le paysage de Senlis par une valorisation des potentiels constructibles dans et en confortement de l'enveloppe urbaine constituée

AXE 2

LA NATURE COMME « CAPITAL ENVIRONNEMENT »

- ◇ Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement des trames écologiques, des réservoirs de biodiversité, des continuités écologiques des cours d'eau (Aunette et Nonette), des zones humides et maintien du réseau des espaces de nature qui favorisent les connexions entre les réservoirs de biodiversité
- ◇ Intégrer la gestion des eaux pluviales et des cours d'eau dans l'ensemble des aménagements urbains

AXE 3

LES PATRIMOINES DE DEMAIN

- ◇ Poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et architectural de la ville qui contribue au dynamisme culturel, touristique, économique et résidentiel
- ◇ Construire les patrimoines de demain :
 - encouragement à la création architecturale et aux architectures contemporaines
 - poursuite d'opérations d'urbanisme et de construction durables qui participent à l'image d'éco-exemplarité de la ville

Améliorer la qualité de vie par le développement de la nature en ville

- ↳ Inscrire la nature comme nouvelle monumentalité urbaine et rechercher une proximité avec la nature en ville / Voie verte

Enrichir la trame verte et bleue

- ↳ Préserver et diffuser les continuités écologiques (trame verte) par la multiplication des espaces naturels « relais »
- ↳ Préserver et diffuser les continuités écologiques (trame bleue) par la désimperméabilisation des sols
- ↳ Protéger les écosystèmes aquatiques, les zones humides connexes aux cours d'eau et conserver les dynamiques hydrographiques afin de préserver les biens et les personnes des risques d'inondation
- ↳ Créer la trame noire : optimiser l'usage de l'éclairage public en zone urbaine

Valoriser les potentiels d'énergies renouvelables

- ↳ Mobiliser les capacités de production d'énergies locales

Conserver le paysage de la clairière

- ↳ Maintenir les espaces agricoles, naturels et forestiers qui composent le paysage de « Senlis, ville clairière »

Valoriser les patrimoines d'hier et créer les patrimoines de demain

- ↳ Rénover le patrimoine existant pour maintenir son inscription dans le patrimoine de demain
- ↳ Protéger et valoriser les patrimoines et leur paysage d'inscription
- ↳ Construire les paysages bâtis et les patrimoines de demain
- ↳ Edifices protégés au titre des monuments historiques (MH)
- ↳ Centre ville classé site patrimonial remarquable (SPR)